

MÉLANGES RELIGIEUX

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 11 Avril 1848.

No. 61

M A N D E M E N T

DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
QUI ORDONNE DES PRIÈRES POUR LA FRANCE.

Déjà-Augustin Affre, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Paris;

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Jamais, nos très-chers Frères, il ne nous fut plus nécessaire d'implorer la protection de Dieu sur la France; lui seul peut inspirer cet esprit de sagesse si nécessaire à un peuple qui est appelé à régler ses destinées politiques, parce que lui seul tient dans sa main les pensées et les paroles des hommes.

Nos destinées ne dépendent ni du hasard ni des combinaisons les plus savantes: "Ce qui est hasard, dit Bossuet, à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté plus haut."

Qui de nous, lorsqu'il a entendu cet épouvantable coup de tonnerre qui, sans signe précurseur, a brisé en un instant un trône entouré de tant de puissance, n'a reconnu aussitôt le dessin mystérieux de celui qui se plaît à montrer aux Rois, que toute leur majesté est empruntée?

Quel est le Chrétien qui après avoir adoré, la face prosternée contre terre, une justice si prompte et si terrible, n'éprouve le besoin de lever les yeux vers le Ciel, et d'invoquer toutes ses bénédictions sur la France?

Bienôt elle va se réunir dans ses Comices pour nommer ses Représentants, qui seront appelés à leur tour à nous donner une nouvelle Constitution; n'oublions pas, N. T. C. F., qu'au-dessus de toutes les assemblées législatives, il est un Législateur suprême qui seul fait prévaloir des lois justes parce que seul il peut mettre dans les consciences un désintéressement, un amour de la justice et de la vraie liberté supérieurs à toutes les passions humaines.

Invoquons cette sagesse qui abandonne si souvent les trônes de la terre, mais qui, de toute éternité, est assise à côté du trône du créateur des mondes. Invoquons-la pour qu'elle inspire nos Représentants; invoquons-la surtout pour qu'elle défende leur œuvre, si elle est digne du grand cœur de la France, contre les intérêts méprisables qui essaieront peut-être de la pervertir.

L'équité dans les lois, l'équité dans les magistrats qui les interprètent ou les font exécuter, la soumission sincère dans tous les citoyens, soumission inspirée par un grand amour de l'ordre, le courage civique qui défend la société au péril de la vie, sont des dons de Dieu, car car tout don parfait vient de lui. C'est donc vers cette source inépuisable de tous les bons sentiments et de toutes les vertus que nous devons élever nos cœurs avec un tendre amour et une confiance inébranlable.

Ne nous demandez pas, N. T. C. F., si nous formons d'autres vœux. Après avoir conjuré l'Esprit saint d'éclairer une nation dont les destinées nous sont si chères, nous ne formons plus qu'un vœu qui résume tous nos vœux, tous nos sentiments, un vœu qui s'échappe de notre cœur comme un cri d'amour et d'espérance. Ce vœu qui est unique, nous en prenons Dieu à témoin, est le salut de la patrie. "Le salut du peuple, voilà la loi suprême, disait un de nos prédécesseurs en 1789, voilà le premier principe et comme la fin dernière de tout gouvernement juste... Conquiert, en cet effet, la sagesse et la bonté divine auraient-elles pu se refuser le bonheur de la multitude des hommes à la gloire d'un petit nombre d'heureux? En donnant des chefs au peuple, Dieu a prétendu lui donner des protecteurs. Il a voulu, qu'il suive la sublime parole de Jésus-Christ, que les premiers d'entre les hommes fussent les serviteurs de tous."

Entendez-vous, N. T. C. F., cette étonnante parole, que les premiers, c'est-à-dire que tous les chefs de nations, quelle que soit la forme du gouvernement, nient la modestie, le dévouement, la probité de bons serviteurs? de là vient cette expression admirable de service public pour désigner les divers emplois de la magistrature, de l'armée et de l'administration.

Et nous, vos Pasteurs, nous sommes plus que tous les autres vos serviteurs pour le besoin spirituel de vos âmes; notre Pasteur suprême à tous, le souverain Pontife s'honore comme du plus beau de ses titres, d'être le Serviteur des Serviteurs de Dieu.

Remarquez, N. T. C. F., que, hors du christianisme, en aucun temps ni en aucun lieu la condition du pouvoir n'a été ainsi envisagée. Parcourez toutes les pages de l'antiquité païenne, transportez-vous dans les régions dont les gouvernements ont échappé jusqu'ici à l'influence de l'Évangile, vous y chercherez en vain l'idée si magnifiquement réalisée par le Sauveur des hommes.

Après l'Évangile, écoutons le plus grand docteur de l'Église: "Ceux qui commandent, dit saint Augustin, ne doivent pas le faire par la passion de dominer, mais pour servir les intérêts publics; tel est l'ordre de la nature; ainsi Dieu a constitué le genre humain."

Remarquez ces dernières paroles: Tel est l'ordre prescrit par la nature, telle est la constitution du genre humain. Ce n'est donc pas une opinion contestable; c'est le plus certain de tous les droits. Si les gouvernements païens l'ont méconnu, c'est qu'ils ont méconnu le fond, l'essence même de notre nature. Voilà ce qu'enseignait saint Augustin qui fut, au cinquième siècle, l'oracle des Conciles, le vainqueur de toutes les hérésies, l'autorité la plus imposante pour les théologiens des siècles suivants: il ne fait, du reste, qu'exprimer un principe qui résulte des dogmes fondamentaux du christianisme, de sa morale, de sa discipline, de son culte.

De ses dogmes d'abord: "Il vient dire aux hommes ce qu'on ne leur avait jamais dit: Vous êtes des frères, parce que vous avez au ciel un père commun, un Père dont vous êtes les enfants par droit de création et par droit de régénération. Un frère, s'il est investi de quelque autorité, ne peut dominer, il ne peut qu'aider et servir."

Vous devez vous aimer, a dit encore Jésus-Christ; or l'amour porté à servir, à se dévouer, à faire les plus héroïques sacrifices.

Notre culte et notre discipline, n'étant que l'expression des dogmes de la morale du christianisme, ne peuvent qu'inspirer les mêmes sentiments à tous ceux qui sont animés de son esprit.

En interrogeant l'histoire, N. T. C. F., vous trouverez sans doute que cet esprit n'a pénétré que lentement et d'une manière presque insensible dans la constitution des États; mais remarquez bien que la mission de l'Église n'était pas d'imposer par la force une doctrine qui ne devait faire verser d'autre sang que celui de ses Apôtres et de ses Disciples.

Dieu, maître absolu de l'homme qu'il a tiré du néant, a voulu respecter sa liberté; il fallait donc lui persuader de faire un bon usage du pouvoir, de la fortune, et de dompter ses passions; quand on connaît la nature de notre cœur, on comprend que cette œuvre devait être bien longue au gré de nos faibles jugements; mais Dieu est plus patient que nous parce qu'il est éternel.

N'oublions pas que, dans les desseins de Dieu, l'homme, régénéré par l'Évangile, devait chercher avant tout un royaume éternel. Mais, chose admirable! en poursuivant ses immortelles destinées, l'homme a rencontré ce qui fait la véritable prospérité des sociétés politiques.

N'oublions pas enfin que Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait et ne prescrivait aucune forme de gouvernement. Saint Paul s'est borné à dire à tous ceux qui gouvernent qu'ils étaient ministres de Dieu pour le bien des peuples.

L'Église, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et les républiques italiennes du moyen-âge, elle vit encore sous la confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette forme de pouvoir, ait montré pour elle moins de dévouement que les autres citoyens; mais partout soumis, il redit partout, après saint Paul, aux rois absolus comme aux présidents des républiques: Vous êtes les ministres de Dieu pour le bien des hommes.

Si sous notre ancienne monarchie nous n'avons jamais pensé à demander une constitution démocratique, c'est parce que la France n'y avait jamais songé depuis le jour où Clovis fonda son trône sur un des débris de l'empire romain. Cependant, l'esprit de liberté inhérent au christianisme se manifeste à chaque instant pendant cette longue durée de quatre siècles; à défaut de lois politiques, il respire dans les mœurs de la nation et surtout dans les mœurs du clergé; nos anciens États-généraux étaient formés à l'imitation de nos Conciles. Lorsque nos anciennes assemblées politiques, réunies à de longs intervalles, restent muettes, l'Église se fait encore entendre; elle proteste dans le temple contre tous les genres d'oppression: elle parle, par l'organe de ses Evêques, à des rois dont la constitution de l'Etat ne déterminait pas la puissance, mais qui étaient obligés de la modérer sous l'empire de la loi évangélique. Personne n'ignorait cette loi, tous, pauvres et riches, faibles et puissants, la vénéraient comme la première des lois.

Nous ne vous dirons pas que, depuis le seizième siècle, l'effroi causé par des innovations qui remuèrent profondément toute l'Europe, n'ait pas souvent conduit nos ancêtres à entourer le trône de dangereuses adulations; que l'amour de la liberté n'ait pas souffert de la crainte inspirée par les périls de la religion et du pouvoir qui la protégeait; et cependant quelles leçons n'ont pas fait entendre au plus absolu des monarches, et le grand évêque de Meaux, et l'illustre archevêque de Cambrai! Quel langage que celui que tient Massillon à Louis XV et à une cour éternée par la mollesse pervertie par l'impunité!

Les grands, dit-il, seraient inutiles sur la terre, s'ils ne s'y trouvaient des pauvres et des malheureux; ils ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics; et loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes que qu'ils sont que pour les peuples... Dieu se décharge sur eux du soin des faibles et des petits: c'est par là qu'ils entrent dans l'ordre de la sagesse éternelle. Tout ce qu'il y a de réel dans leur grandeur, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. C'est le seul trait de distinction que Dieu ait mis en eux... Ils perdent le droit et le titre qui les fait grands, dès qu'ils ne veulent plus l'être que pour eux-mêmes."

Les autres orateurs chrétiens expriment des sentiments analogues. Quel est le magistrat, le publiciste, le philosophe qui eût tenu à cette époque un langage aussi favorable à la liberté du peuple, aussi respectueux pour l'éminente dignité du pouvoir.

Lorsque le petit-fils de Louis XIV convoqua, soixante-dix ans plus tard, les États-Généraux et l'Assemblée nationale, afin de consacrer nos libertés par une Constitution, le clergé leur fut au moins aussi favorable que les autres classes de la société.

C'est ici, N. T. C. F., que nous vous demandons, non plus seulement d'être attentifs, mais de méditer sérieusement, de discerner en l'absence de tout préjugé, et avec la rare intelligence qui vous caractérise, l'histoire véritable de cette époque, que vos récits intéressés et mensongers ont si souvent obscurci. Si vous la consultez avec cette parfaite impartialité que ne manquera pas de vous inspirer la droiture de vos âmes, vous demeurerez convaincus que de belles, de grandes libertés eussent alors triomphé, si pour leur malheur elles n'eussent trouvé de redoutables ennemis dans ceux qui aspiraient à la proscription de notre culte et de notre foi.

Notre première République succomba, par l'excès de sa tyrannie, et elle fut tyrannique, parce qu'elle ne fut pas chrétienne. Le Christianisme lui aurait fait respecter la liberté individuelle, l'autorité paternelle, l'unité conjugale, les biens, l'honneur et la vie des citoyens; l'engagement pour des systèmes impies lui fit méconnaître ces bases fondamentales de tout ordre social, plus que ne le fit jamais la royauté la plus despotique.

Nous ne vous prions pas de vous flatter, N. T. C. F., mais nous ne pouvons nous empêcher de vous bénir, vous qui, sur les

débris encore fumants du pouvoir qui vient de tomber, avez montré un respect si profond pour les droits de ce Maître souverain qui apprend aux rois d'une manière si digne de lui, qu'ils doivent user de leur puissance, comme il le fait lui-même, pour le bien du monde.

Sous l'empire qui porta si loin la terreur; des armes et la gloire du nom français, la liberté eut beaucoup à souffrir, parce que, malgré le rétablissement des autels, l'un des actes les plus glorieux de cette époque, la politique générale de Napoléon fut moins inspirée, par un sentiment chrétien que par un intérêt personnel. Le même égoïsme changea les partisans ardents de la démocratie en des instruments dociles d'un régime tout à la fois si grand et si despotique. Qui osa donc lui résister? un faible vieillard assis sur la chaire de saint Pierre, et l'évêque français, qui protesta en faveur de la liberté et des droits du chef de l'Église.

Vous connaissez le sort de nos libertés sous le gouvernement constitutionnel qui nous régissaient depuis trente-quatre ans; mais peut-être n'avez-vous point assez remarqué les motifs de l'isolement du clergé; que beaucoup de personnes ont confondu avec une hostilité qui n'a jamais existé.

Tout le monde protestait de son amour pour la liberté; mais, nous vous le demandons, avait-on pour elle un amour sincère? L'aimait-on avec un parfait désintéressement? Ceux qui tenaient les rênes du gouvernement se plaignaient toujours qu'elle était trop étendue, et s'efforçaient de la restreindre, tantôt par la jurisprudence, tantôt par de nouvelles lois. Les diverses oppositions, une fois arrivées au timon des affaires, s'effrayaient à leur tour de circonscire dans d'étroites barrières cette même liberté qu'ils voulaient naguère sans limites, tandis que ceux que la fortune avait précipités du haut de sa roue, invoquaient le droit qu'ils avaient de maudire, et qu'ils avaient voulu enchaîner.

L'égoïsme n'a pas été moins funeste aux libertés commerciales; elles ont toujours été en guerre; les uns pour demander, les autres pour repousser des entraves au libre échange. Que pouvions-nous faire de mieux que de dérouter étrangers à ces conflits qui ont rempli les trois derniers règnes? Quels dangers pour notre ministère, si nous n'avions abandonné le théâtre de cette lutte incessante, pour nous élever dans une atmosphère plus pure, plus inaccessible aux orages?

Cependant il est une liberté que nous réclamons depuis dix ans; elle est la plus naturelle, la plus vitale de nos libertés, celle qu'il nous convenait le plus de solliciter, parce qu'elle est essentiellement morale et religieuse, et que notre ministère, notre culte, notre enseignement, les intérêts les plus élevés de la famille et de la société tiennent à cette liberté par mille liens. En réclamant la liberté d'enseignement, nous réclamons implicitement la liberté de conscience; nous demandons que si le symbole chrétien, ce symbole de dix-huit siècles, cette expression abrégée de la foi de tant de grands hommes et de tant de peuples, n'était pas le symbole exclusif de nos écoles, on n'imposât pas aux pères catholiques et à leurs enfants des symboles antichrétiens, c'est-à-dire des systèmes philosophiques qui naissent et meurent depuis quatre mille ans; et qui, à peine nés, sont marqués de tous les signes de la décrépitude. Des observations aussi simples suffiraient, nous n'en doutons pas, pour faire cesser le préjugé funeste, que nous sommes hostiles aux libertés politiques. Nous n'avons point aimé celles qui étaient proclamées par les oppresseurs de l'Église et de la patrie, celles que foula le pied d'un conquérant, celles enfin qui n'ont jamais été qu'un instrument d'ambition et de cupidité. Nous aimerions celles qui vont bientôt triompher, parce qu'elles auront pour but de protéger également tous les droits, et de donner à tous les membres de la grande famille, non pas un bonheur chimérique dont on nous a tant de fois bercés, mais tout le bonheur que peut goûter une nation puissante sous des lois et un gouvernement parfaitement justes. En formant ce désir que nous sentons au fond de notre cœur avec une énergie impossible à vous exprimer, nous demandons au Dieu qui seul peut assurer l'accomplissement de la bonté et de la justice. Demandez-lui avec nous la même grâce, afin que le peuple français cherche à défendre les franchises dont il est si jaloux, moins encore par l'ascendant de son génie et la force de ses armes, que par ses vertus chrétiennes. Elles doivent être d'autant plus grandes et plus généreuses, que notre impuissance naturelle sera moins contenue par l'action des lois et du pouvoir.

Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de secouer un instant les colonnes d'un immense édifice pour en faire un monceau de ruines: souviens-toi qu'il te faut encore plus de force morale pour conserver la paix et la liberté à ton illustre cité. Souviens-toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu. Invoquons-le donc ce Dieu qui a fait à la France une si belle part dans le monde. Qu'elle interroge ses annales, elle y apprendra que ce qu'elle a été par son indomptable valeur, par sa généreuse assistance à tous les peuples opprimés, par les beaux génies qui élevèrent si haut sa gloire dans les sciences, la littérature, les arts, elle le doit au Dieu des chrétiens, à ce Dieu que nous vous conjurons d'implorer aujourd'hui, afin que sa lumière nous éclaire, que sa force nous soutienne, et que sa bénédiction, une fois descendue sur nous, demeure à jamais.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

L'ABOLITION DU SERMENT.—L'Église a trop souffert, depuis les empereurs païens jusqu'à nos jours, des diverses tyrannies imposées aux consciences de ses fidèles à l'occasion du serment, pour ne pas accueillir avec une entière satisfaction la décision par laquelle le gouvernement provisoire de la République française abolit le serment politique.

Cet acte et les considérations qui l'ont motivé sort d'une bonne politique. L'expérience, des cinquante dernières années devait amener cette "consécration" des idées et des faits de la société moderne. Mais à ces motifs de politique intelligente, l'Église peut ajouter de plus graves raisons de l'adhésion qu'elle y apporte. De tous les soldats les plus dévoués à l'empire romain, on sait que les premiers chrétiens se montrèrent les plus intrépides et les plus fidèles; sans qu'il fut besoin de les lier, par le serment. César, nous savons mourir à toute heure pour le salut de

l'empire bien que nous ayons horreur de jurer par vos génies. Tel était le cri de la légion thébaine et de cet autre bataillon composé de chrétiens qui avait hérité le surnom de *Joudroy* sous l'empereur Dèce. Or, ces invincibles patriotes des premiers âges de l'Église ne montraient en pratique que ce qu'ils avaient recueilli de l'Évangile et l'enseignement de nos pontifes. La religion chrétienne n'adoptait ni n'excluait aucune forme de gouvernement temporel; envers tous elle prescrivit une égale obéissance, parce qu'il n'y a aucune puissance qui ne vienne de Dieu.

—Voici, dit le *Moniteur*, un exemple que nous aimons à citer, et qui prouve avec quelles sympathies la République est accueillie, non-seulement par les opinions politiques, mais encore par la religion.

Les Dames du Sacré-Cœur, dans la chaleur même du combat, ont recueilli chez elles des blessés de nos immortelles journées de février, et continuent à les soigner avec la sollicitude la plus touchante. Indépendamment de cette bonne action, elles ont déposé à la mairie du 10^e arrondissement une somme de 500 fr., pour leur souscription, au profit des blessés de la victoire républicaine. Elles ont en outre envoyé quatre lits complets au palais qui fut autrefois le siège de la royauté, et que la municipalité nationale a décerné aux Invalides du Travail. Enfin les Dames du Sacré-Cœur ont voulu adopter six orphelines des victimes populaires des derniers événements.

—En rendant compte de la conférence du P. Lacordaire, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi:

"Le prédicateur, comme pour prouver cette immutabilité dont il parlait si éloquentement, a voulu continuer le développement de la doctrine qu'il exposait depuis plusieurs années. Il semblait vouloir se retrancher dans la tradition divine, et la préserver de l'invasion de l'histoire. Vains efforts! le feu s'est fait jour, il a éclaté en explosions brûlantes; et le Dominicain populaire, arrivant aux preuves de l'existence de Dieu, s'est écrié: "Vous démontrez Dieu! mais vous n'avez le droit de rappeler l'Écriture et le sacré! Si j'osais entreprendre de vous démontrer Dieu, mais les portes de cette cathédrale s'ouvriraient d'elles-mêmes et vous montreraient ce peuple, superbe en sa colère, portant Dieu jusqu'à son autel au milieu du respect des adorations." Une émotion irrésistible a entraîné tout l'auditoire et a éclaté en applaudissements, que la sainteté du lieu n'a pu contenir. Les sages ont pu la regretter, mais ils l'ont partagée; c'était unanime.

"C'est bien; que l'Église prenne sa place, comme nous tous. Qu'elle se montre, le peuple la reconnaîtra. Qu'elle n'ait pas peur de la révolution, afin que la révolution n'ait pas peur d'elle. Dieu a livré le monde à la discussion, *tradidit mundum disputationi*. Que l'Église use de ses armes, la parole et la charité, l'enseignement et l'action. Qu'elle s'aide, Dieu l'aidera.

—Quelles que soient les agitations et les révolutions des empereurs, l'Église demeure fidèle à sa mission d'ordre, de charité et de fraternité divine. Aussi l'évêque français se montre-t-il aujourd'hui comme toujours digne de son antique et juste réputation de haute sagesse et de prudence éclairée. On peut compter en ces graves circonstances que le clergé tout entier partage les sentiments et les pensées évangéliques si sagement exprimées par celles des circulaires épiscopales qui nous sont déjà parvenues.

Lyon, le 27 février 1848.

Mes chers coopérateurs,

Les changements politiques survenus en France vous sont connus. Ce n'est pas nous, toujours occupés des intérêts éternels, qui nous étonnerions d'entendre dire que la main de Dieu renverse les trônes dans sa justice, et brise les couronnes.

"Au milieu des émotions de ces premiers jours, conservez le calme, et mettez toute votre confiance en la divine Providence. Donnez aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République. Vous formez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux; cette liberté, vous l'avez. Si les autorités désirent arborer sur les édifices religieux le drapeau de la République, ce sera toujours pour la religion un drapeau protecteur.

"Poursuivez avec zèle, mes chers coopérateurs, votre sainte mission, occupez-vous des pauvres, concourez à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort des ouvriers. Il faut espérer qu'on montrera enfin un intérêt sincère et efficace à la classe laborieuse.

"Vous lirez en chaire cette lettre aux fidèles assemblés.

"Agréez, mes chers coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement.

"L. J. M. CARD. DE BONAÏD, *Arch. de Lyon.*"

COLONS DE L'ALGÉRIE.—Le gouvernement provisoire se préoccupe vivement de la position précaire où vous avez été laissés pendant si longtemps. Il sait qu'une partie de vos embarras provient de l'incertitude qui jusqu'ici a plané sur l'avenir de l'Algérie. La coupable manie du gouvernement déchu, sa pusillanimité peut-être, ont empêché le développement de la colonie où vous n'avez pas craint de transporter, dès les premiers jours, vos familles et vos capitaux.

La République défendra l'Algérie comme le sol même de la France. Vos intérêts matériels et moraux seront étudiés et satisfaits. L'assimilation progressive des institutions algériennes à celles de la métropole est dans la pensée du gouvernement provisoire; elle sera l'objet des plus sérieuses délibérations de l'Assemblée nationale.

La France compte sur votre patriotisme pour séconder le gouverneur-général investi de la confiance du gouvernement provisoire.

Mes membres du gouvernement provisoire:

—L'assemblée nationale est convoquée pour le 20 avril. Les élections auront lieu le 9. Tout français âgé de 21 ans est électeur; c'est la plus large application qui ne soit jamais eue et qui puisse se voir du suffrage universel. Tout français âgé de 25 ans est éligible. Chaque membre de l'Assemblée recevra pendant toute la durée de la session une indemnité de 25 fr. par jour. L'élection aura lieu par département; on scrutera de listes. Chaque électeur déposera son vote au chef-lieu de canton; le dépouillement se fera au chef-lieu de département. Nul ne pourra être élu, si le réunit au moins